

SNUEP -f.s.u.

d'autres couleurs pour l'enseignement professionnel

12, rue Cabanis 75014 Paris

tel: 01 45 65 02 56 - fax: 01 45 65 06 09

courriel: snuep.national@wanadoo.fr

site: www.snuep.com



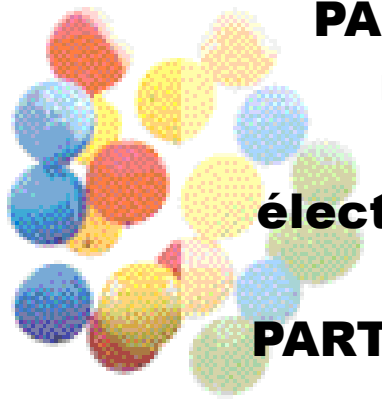
du 29 novembre 2010
au 12 décembre 2010
VOTEZ (bulletin p. 16)
et **POSTEZ** votre lettre

SPÉCIAL
CONGRÈS NATIONAL
4 avril au 8 avril 2011
Chatenay-Malabry (92)



**POUR RASSEMBLER, POUR
PROPOSER, POUR AGIR
PARTICIPEZ AU VOTE :**

**rapport d'activité,
rapport financier,
élection du Conseil national**



**PARTICIPEZ AUX CONGRÈS
ACADÉMIQUES :**

**Pour définir les mandats
du syndicat**



comment s'organise le



Les adhérent-es
VOTENT et ÉLISENT



au niveau académique

au niveau national

- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Quitus
- Délégué-es au congrès national

Lors du congrès académique, date fixée par chaque SNUEP académique

Membres du Bureau Académique qui ÉLISENT

- Trésorier académique
- Secrétaire académique

- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Fenêtres
- 30 titulaires et 30 suppléants au Conseil National

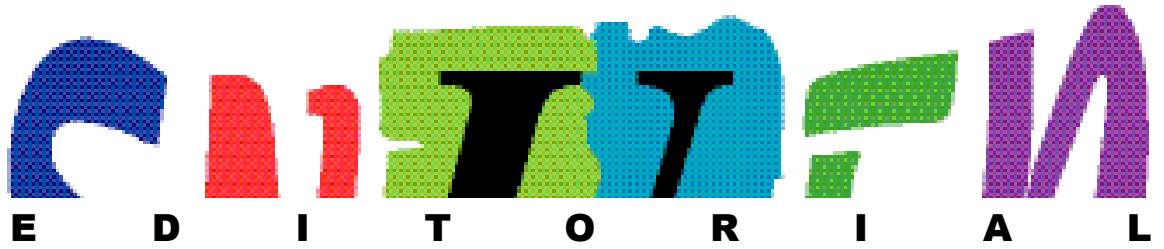
Par correspondance du 29 novembre au 12 décembre 2010

Les 30 secrétaires académiques et les 30 membres élus forment le Conseil National, ils ÉLISENT

Les membres du Bureau National
24 titulaires et 24 suppléant(e)s.
ils ÉLISENT

Lors du congrès national du 4 au 8 avril 2011

Les membres du Secrétariat National
8 secrétaires nationaux (maximum)
et parmi eux, le trésorier national



CONSTRUIRE ENSEMBLE

Le dernier congrès du SNUEP-FSU s'est tenu à Granville en 2008. Depuis, notre pays a connu une succession de crises. Financière puis économique, la crise est rapidement devenue sociale et politique.

Le 4^{ème} Congrès du SNUEP-FSU se tiendra à Chatenay-Malabry en Avril 2011 dans un contexte fortement dégradé : le chômage n'a jamais été aussi élevé, notamment chez les jeunes et la précarité touche de plus en plus la population.

Par ses choix politiques, le gouvernement a contribué à dégrader les finances publiques. Au prétexte de les assainir, il a choisi de faire payer ses choix et les conséquences de la crise financière à l'ensemble de la population. Il s'en prend aux services publics et se sert de l'application de la RGPP et du dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite pour mettre à mal un idéal de société fondé sur la solidarité né grâce au programme du conseil national de la résistance.

Dans ce contexte dégradé, l'enseignement professionnel public et laïque n'a pas été épargné. Les contres-réformes se sont multipliées : celle de la voie professionnelle suivie de la formation et du recrutement des enseignant-es, ou encore celle de la formation professionnelle... Cette dernière menace d'ailleurs de plus en plus la formation professionnelle initiale car elle la met dans une logique de concurrence avec les autres modes de qualification (apprentissage, contrats de professionnalisation, ...). C'est pourquoi, pour la défense de l'enseignement professionnel public, le SNUEP-FSU se doit d'être réuni, fort et organisé. Dans cet objectif, toutes les forces du SNUEP-FSU se sont rassemblées sur une liste unitaire et pluraliste qui respecte au mieux la diversité de notre syndicat.

C'est pourquoi, nous invitons l'ensemble des adhérent-es du SNUEP-FSU à prendre part à cette nouvelle étape de développement de notre syndicat et à se prononcer sur le rapport d'activité du syndicat et sur son orientation. Nous vous invitons également à prendre part activement à l'élaboration de nouveaux mandats lors des congrès académiques et national. Ces mandats seront le fruit de vos débats, de vos propositions et de vos votes en congrès académique.



Participez activement et massivement à la vie syndicale du SNUEP-FSU pour avancer tou-tes ensemble et élaborer un projet alternatif et ambitieux pour la voie professionnelle.

*Le Secrétariat National
Bernard Berger, Jérôme Dammerey, Nicolas Duveau,
Jacques Fourgeaud, Marie-Caroline Guérin*



COMMENT FONCTIONNE LE SNUEP-FSU	P. 2
ÉDITO	P. 3
RAPPORT D'ACTIVITÉ	P. 4
BILANS COMPTABLES	P. 7
COMPTE DE RÉSULTAT	P. 8
STATUTS	P. 10
PROF. FOI	P. 12
LISTE	P. 14
FENÊTRES	P. 15
BULLETIN DE VOTE	P. 16

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Juin 2008- juin 2010

Le congrès de Granville, en avril 2008, a mis en place un nouveau mode de fonctionnement avec un secrétariat général (composé de 5 personnes au lieu des 6 prévues) où chacun-e était à même de pouvoir répondre sur tous les dossiers et d'aller dans les diverses audiences, aidé en cela par un travail collaboratif de secteur.

Ce fonctionnement devant permettre un travail en commun mais aussi un travail croisé des secteurs, de façon à mutualiser la réflexion pour la rendre dynamique.

Il a aussi été décidé de s'investir pleinement dans la Fsu et ses secteurs ainsi que dans les délégations, les groupes de travail et les diverses actions, pour pouvoir faire prendre en compte la dimension de l'enseignement professionnel.

SECTEUR ORGANISATION

Durant les deux années, des changements dans l'attribution des responsabilités sont intervenus mais tous les champs ont été couverts : gestion du quotidien (permanences, matériel), gestion des instances (BN, CN, congrès, ainsi que tous les groupes de travail) mais aussi gestion des décharges, et tout ce qui concerne les adhérent-e-s (fichier, base en lien avec les académies). À ceci s'ajoute le travail avec le secteur orga de la FSU et aujourd'hui ce qui concerne les débats sur les élections professionnelles d'octobre 2011 (en lien avec le secteur corpo du SNUEP-FSU).

Une organisation des tâches de permanence, en lien avec tous les secteurs, a permis d'être progressivement plus

efficace. Mais, il faut d'année en année former les nouveaux permanencier-e-s en organisant des réunions régulières.

Il reste à mettre en place d'ici la rentrée de 2011 la nouvelle organisation du fichier et de la base : ceci nous fera gagner en efficacité et réactivité dans la liaison avec les adhérent-e-s (tant au niveau académique que national).

En juin 2010, pour développer la syndicalisation en stagnation depuis 3 ans, il a été décidé de mettre l'accent sur le renforcement des académies fragiles avec un référent (constitution d'outils, aide à la réalisation de site, journaux,...) dépendant des 2 secteurs Orga et Com.

Un travail sur les statuts et le règlement intérieur national a été entrepris tout au

long de l'année 2009-10 pour aboutir, en juin 2010, à de nombreuses modifications qui seront proposées au BN, au CN et à l'ensemble des congressistes.

La mise en place des équipes académiques et nationales pour mener la campagne des élections professionnelles de 2008 a permis le renforcement du SNUEP-FSU dans les académies (en sièges ou en voix), et au niveau national (en voix) devenant le 3^{ème} syndicat de l'enseignement professionnel. La fin du mandat préparera les élections professionnelles 2011 qui seront un enjeu important de représentativité tant pour le SNUEP que pour la FSU, vu les nouvelles modalités et la loi sur la représentativité.

TRÉSORERIE

Les nouvelles règles de comptabilité

Dès 2008-09, le national a essayé d'uniformiser les différentes comptabilités des académies, pour des raisons de rigueur, d'efficacité et de transparence financière. Le groupe de travail a organisé un stage de formation des trésorier-es en 2009-10 (15 académies présentes). Un autre aura lieu en 2010-11.

Le groupe de travail a mis en place un modèle comptable testé sur la comptabilité de 2008-09, afin de l'améliorer en 2010-11 (des modifications comptables

seront apportées). Il a été soumis au commissaire aux comptes.

La loi sur la transparence financière fait obligation aux syndicats d'avoir un-e commissaire aux comptes pour 6 ans, qui valide les comptes. Les comptabilités académiques sont intégrées dans celle du national, seule personne morale. Cela s'appliquera dès septembre 2011 pour la compta de l'année scolaire 2010-11.

Cela a des répercussions sur les statuts que nous avons modifiés en conséquence.

Présentation de dossiers en BN

Plusieurs dossiers ont été discutés en BN comme le bilan des élections professionnelles et le débat sur la diffusion en nombre de la presse sur cette période-là, mais aussi les remboursements des déplacements de l'Outremer, les versements aux académies et la modifications des critères de versements ou la modification du montant de la cotisation ou le versement du montant versé par la FSU pour les stages labellisés. Chaque fois, le BN a validé les propositions amendées en séance.

SECTEUR LAÏCITÉ, DROITS ET LIBERTÉS

Ce secteur a été créé au congrès de Sablé en 2006 et composé de très peu de personnes (3). Il a alimenté régulièrement les journaux nationaux, les Snuép infos

voire les motions du BN mais n'a pas organisé de stage SNUEP. Il s'est investi dans les secteurs de la Fsu (Droits et libertés, Femmes) et l'animation des stages

(stage intersyndical femmes en mars, stage Fsu), des manifestations ou des actions (forum français et européen de la Marche Mondiale des Femmes en 2010).

SECTEUR COMMUNICATION

La presse

Le secteur communication comprend essentiellement la communication interne : journaux nationaux, Snuep infos, le site et la communication externe (CP, relais des infos FSU qui intéressent PLP et CPE, ou autres infos pouvant intéresser les secrétaires académiques et le BN).

Un gros travail a été fait sur la presse nationale (6 numéros par an, 2 suppléments et 2 spécial mutations) depuis 2 ans : démarches administratives (CPPAP, nouvelle directrice...), recherche de routeur, analyse de devis imprimeur. Une réflexion sur la composition, la mise en page, le fonds photographique a permis d'améliorer la presse nationale. À l'avenir, il faudra rechercher les moyens de réduire encore les coûts.

En 2009-10, plusieurs 4-pages ont été routés avec le journal national (retraites, syndicalisation).

Les Snuep Infos ont été envoyés par internet à un rythme d'un toutes les 2 semaines. La mise en page a aussi été améliorée.

Le site

Le site régulièrement mis à jour va progressivement changer de forme en 2010-11. Il va être alimenté par chacun des secteurs (et non plus uniquement par le webmaster) sous une forme plus facile et dynamique d'un site eklablog. Aujourd'hui les sites sont des moyens importants de communication et de diffusion auprès des collègues.

Fabrication et diffusion d'outils de communication

Cette partie de la Com n'ayant jamais réellement existé, elle se met progressivement en place avec une équipe qui s'étoffe. La Com s'investira dans la fabrication d'outils de petites vidéos montrant nos positions. Mais la partie interne ne sera pas négligée avec l'aide aux académies tant dans la fabrication des journaux que la mise en place de site. L'équipe participera aussi à la campagne des élections professionnelles et à la fabrication du matériel (affiches, recherche de logo, autocollants...).

Le secteur est appelé à se développer dans les années à venir.

SECTEUR CORPO

Des modifications de responsables sont intervenues durant le mandat.

Le secteur corpo a programmé une réunion de l'ensemble du groupe tout-es les 2 à 3 semaines. Presque toutes les personnes étant nouvelles (co-sg et au moins 4 des personnes du collaboratif), un grand travail de prise en main des dossiers a été réalisé dans un premier temps. De plus, au sein du secteur une démission a engendré un déséquilibre puisque la collègue suivait le dossier important des SEGPA. Le secteur a aussi rencontré la difficulté d'avoir des personnes très disponibles, du fait de leurs autres responsabilités locales (académiques, commissaires paritaires), et les candidat-es pour alimenter le secteur n'étaient pas légion...

Le secteur a fait avancer des dossiers et projets tout au long des 2 ans. De plus, au sein du secteur un effort particulier et important a été mené pour proposer des textes et/ou des articles aux différentes instances, dans les journaux... La rénovation du mémento a été un gros travail qui a abouti en septembre 2010.

Le secteur a aussi travaillé plus régulièrement avec la FSU, soit sur les secteurs FSU, soit sur des dossiers.

Presse

Les 2 premiers journaux comportent de gros dossiers corpo, dont le « spécial stagiaires », et mobilisent le secteur de mai à fin septembre.

La priorité n'a pas été mise sur des publications spécifiques durant ces 2 années, mais une réflexion est engagée en 2010-11 pour produire quelques publications là où les textes ont beaucoup changé.

Stages

Des journées de formation ont été organisées en direction des élu-es (CP), mais aussi des SA, voire de modules sur des stages d'autres secteurs.

Élections professionnelles

Le SNUEP-FSU est devenu le 3^{ème} syndicat aux élections des PLP de 2008. Les 3 commissaires paritaires nationaux (tous nouveaux) ont pris toute leur place dans les différentes instances ministérielles : CTPM, CAPN, groupes de travail. Ils ont participé non seulement aux CAP/GT des mutations (vérification de barèmes, mouvement spécifique, 29^{ème} base...), mais aussi à ceux sur la HC, les refus de titularisation, ou la rédaction des circulaires et des BO...

Ils ont aussi défendu, dans toutes les instances où cela était possible, le paritarisme et la transparence des opérations, réclamé la communication du nombre de postes, condamné la communication par le ministère des résultats avant les CAP, et dénoncé toutes les suppressions ou blocages de postes pour les stagiaires.

Les commissaires paritaires ont participé à la rédaction des journaux communs

(Snes, Snep, Snuep) sur les mutations (inter, intra). Les collègues syndiqué-e-s, les secrétaires académiques ont régulièrement été informés à chaque étape et l'orga a mis en ligne très rapidement les résultats.

Nous devons encore améliorer les permanences nationales avec une formation corpo poussée des permanenciers, puisque beaucoup de questions concernent le corpo.

Il faudra aussi s'investir dans toutes les commissions des non-titulaires (groupe qui augmente avec la suppression des postes de titulaires), et développer aussi des formations communes avec les CP.

Site

En 2010-11, le secteur va réactualiser le site et le rendre attractif via eklablog.

Juridique

Un groupe de travail (2 personnes) s'est occupé des dossiers juridiques (une 15^{aine} de dossiers par an), d'articles à l'aide de la revue la *Lettre d'information juridique*. Nous n'avons pas la logistique suffisante pour avoir un secteur de réflexion comme ceux des gros syndicats de la FSU. De plus, est-il judicieux d'avoir « une cellule juridique » qui risquerait de s'apparenter à une structure essentiellement juridique de service pouvant se déconnecter du militantisme ?

SECTEUR ÉDUCATION

Un secteur en reconstruction

Nous avons développé le secteur éducation, tout comme le secteur corpo, grâce à une équipe nouvelle (co-sg et collaboratif), et sur ces deux années un travail collectif et collaboratif intéressant a pu être mené. Progressivement nous avons pu mettre en place des référents de dossier (ou responsables nationaux) ce qui a permis de structurer davantage le travail de chacun-e.

Le secteur a alimenté la réflexion au niveau du BN et au niveau de l'intersyndicale de l'enseignement professionnel qui s'est réunie régulièrement jusqu'en novembre 2009, date à laquelle nous avons intégré l'intersyndicale du second degré.

Après une prise de connaissance de l'ensemble des dossiers, le secteur a travaillé sur les dossiers les plus lourds :

Les dossiers

1. La réforme de la voie professionnelle

Elle s'est mise en place lors de la première année de fonctionnement du secteur.

Problématiques abordées :

- offre de formation CAP/BAC
- cycle 2 ans, cycle 3 ans
- grilles horaires
- accompagnement personnalisé
- évaluation et CCF
- enseignement des langues...

Deux dossiers ont été réalisés par le secteur.

2. La réforme de la formation professionnelle

Le secteur a effectué le suivi de la réforme et des implications sur l'enseignement professionnel, informé les collègues par la rédaction d'articles dans la presse syndicale, travaillé en liaison avec la FSU au sein du groupe FPQE (Formation Professionnelle Qualifiante et Educative) en vue d'élaborer les nouveaux mandats FSU (congrès de 2010).

Problématiques abordées :

- formation continue (pilotage, financement, ...)
- formation initiale différée
- services régionaux de la formation pro (SSIG, SIEG, ...)

Un dossier sur ce thème a été réalisé par le secteur.

3. La réforme de la masterisation

Le suivi du dossier a demandé beaucoup de temps avec de nombreuses réunions au niveau du ministère et de la fédération la première année, et la rédaction de nombreux communiqués syndicaux et intersyndicaux.

Le secteur a alimenté la réflexion et le débat au niveau des instances du syndicat. De nombreux articles ont été publiés sur ce sujet depuis deux ans.

Problématiques abordées :

- formations spécifiques pour les PLP
- pré-recrutement
- master PLP et carte des formations
- formation des stagiaires
- formation initiale et continue

Comme au secteur corpo, il fut difficile de rassembler tous les membres du secteur régulièrement lors des réunions (prévues toutes les 2 ou 3 semaines), soit en raison des charges importantes des membres, soit en raison des réunions et audiences fort nombreuses dans ce secteur. Les élections professionnelles ont aussi mobilisé fortement les SA du secteur en début de mandat.

Malgré tout, le secteur a porté tous les dossiers, fait régulièrement des articles ou des dossiers pour la presse nationale, fait des communiqués de presse et introduit les débats en BN.

Pour l'année 2010-11, les 8 membres du secteur se partagent le suivi des 5 grands dossiers (recrutement/formation, FPTLV, liaison collèges /lycées, CPC, rythmes scolaires/éducation prioritaire...). Un toilettage du site national (via eklablog) est aussi en cours de réalisation :

<http://www.education.snuiep.com>

Investissement au sein de la FSU

Durant ces 2 ans, le SNUEP-FSU a été de plus en plus régulièrement associé aux travaux de la FSU et du secteur Educ de la FSU. La première année, le secteur a participé à la réalisation d'un 4-pages fédéral sur les trois voies du lycée ainsi que la réalisation d'un 4-pages sur la réforme de la formation et le recrutement des enseignants. En conséquence, il a été de plus en plus reconnu par les syndicats du 2nd degré (Snes et Snep) et du même coup sollicité régulièrement sur des sujets ou des dossiers (accompagnement personnalisé, CPC pour ne citer que les derniers).

En même temps il a fallu aussi s'investir dans les secteurs de la FSU (Collection d'animation Éducation, FDE, FPQE, CSE... mais aussi plénière et commission en CDFN).

Dans ce cadre-là, le SNUEP-FSU a participé de plus en plus souvent à des colloques organisés dans un cadre intersyndical ou fédéral, à des rencontres et bien sûr des audiences syndicales et ministérielles.

L'année 2009-2010 a été marquée par la préparation et la participation du SNUEP-FSU au congrès de la FSU à Lille. Ce travail a commencé dès le mois de juillet 2009 et s'est poursuivi jusqu'à la fin du Congrès. Le secteur a été associé dès le début à la rédaction du texte du thème 1 : il a participé à l'ensemble des réunions de travail pilotées par le Collectif d'animation Éducation de la FSU. Il a pu largement intervenir, sur le fond comme sur la forme, sur le texte proposé et a été largement consulté pour ce qui est des questions touchant l'enseignement professionnel, l'apprentissage ou encore la FTLV. La totalité des membres du secteur était présente au Congrès.

Cette implication plus forte au niveau fédéral a engendré un accroissement du travail à réaliser, et la participation à un nombre croissant de réunions, d'audiences... avec un nombre de militant-es restreint-es. Il faut vraiment étoffer le secteur, dans la mesure du possible, avec des personnes qui peuvent s'y investir régulièrement.

La première année de fonctionnement du secteur a été marquée par la mise en place de la réforme du bac pro 3 ans mais le dossier le plus lourd a été celui de la masterisation et de la formation la deuxième année.

Il a fallu débattre au BN, à la FSU et au ministère, avec souvent des dossiers ministériels vagues, incomplets... : où le rapport de force devenait au fur et à mesure indispensable.

L'ensemble des secteurs devra en 2010-11, non seulement suivre les dossiers en cours et les nouveaux, mais préparer le congrès national en élaborant les thèmes de façon plus articulée. Le BN et le CN sont associés à la rédaction du document et des questionnement sur les mandats.

BILANS COMPTABLES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

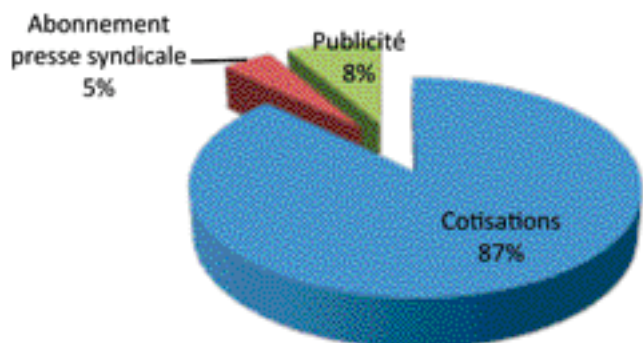
ACTIF	Net au 31/08/08	Net au 31/08/09	Net au 31/08/10	PASSIF	31/08/08	31/08/09	31/08/10
Logements	2172,02	4000,14	6026,14	Rapport à recevoir	207 794,20	207 794,20	207 794,20
Mobilier professionnel	1 630,48	1440,10	2 000,44	Autres débiteurs	105 224,34	101 620,34	124 872,20
				Provisions pour congés	13 000,00	13 000,00	13 000,00
				Provisions pour allocations professionnelles	40 000,00	40 000,00	10 000,00
Immobilisations financières	15,00	15,00	15,00	Résultat de l'exercice	8 290,00	70 254,00	8 271,00
TOTAL ACTIF BALANCEUR	4 532,98	7 880,47	11 667,12	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES:	129 420,04	242 097,00	209 298,40
Autres débiteurs (TVA, déduction)	1 594,76	2 849,02	1 605,28	Dettes fiscales (TVA, collective)	76,14	1 414,00	7 571,34
Banques	241 717,28	4 520,02	60 294,89	Autres dettes	62 500,00	62 900,00	62 500,00
Autres fournisseurs (Café)	801,20	430,28		Dettes fournisseurs et assimilées	5200,71	16 030,00	6 114,07
Fournisseurs	184 720,28	228 024,20	2 14 542,44	Dettes sociales	2202,15	209,00	590,07
Produits à recevoir	627,06	210,20	100,00	Charges à payer	33 914,00		2 265,00
TOTAL ACTIF COMPLEANT	221 420,71	221 190,01	219 404,71	TOTAL DES DETTES	99 900,00	80 673,20	67 900,70
Charges constatées d'avance	2 190,97	248,20	2 290,18	Produits constatés d'avance		8 240,00	10 000,00
TOTAL GÉNÉRAL	223 611,68	221 438,21	221 694,89	TOTAL GÉNÉRAL	221 694,89	221 694,20	223 404,70

COMPTE DE RÉSULTAT RÉCAPITULATIF DES TROIS DERNIERS EXERCICES

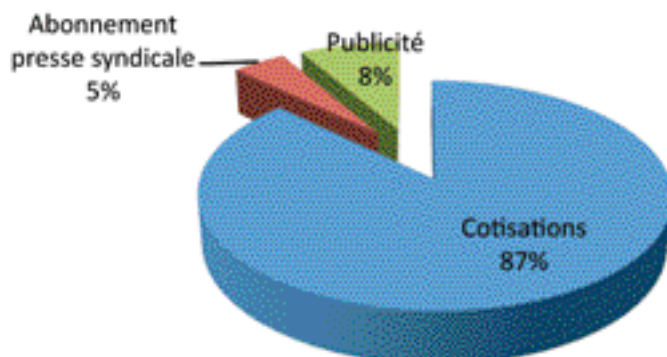
PRODUITS	01/09/2007 31/08/2008	01/09/2008 31/08/2009	01/09/2009 31/08/2010	01/09/2007 31/08/2008	CHARGES	01/09/2007 31/08/2008	01/09/2008 31/08/2009	01/09/2009 31/08/2010	Ed. %
COMMISSION	272842,43	289 821,41	277 007,32	15842,02	Fournitures administratives	15842,02	2 821,67	5 476,61	1,27%
Abonnement presse syndicale	14007,43	15 180,87	14 160,81	581,32	Maintenance	581,32	744,81	654,87	0,49%
Publicité	28476,31	44 842,11	26 271,09	289,27	Primes d'assurance	289,27	362,83	362,67	0,10%
Autres produits	NS	29,59	NS	294,5	Documentation	294,5	633,00	1 314,98	0,41%
				48 850,28	Frais de voyage	48 850,28	NS	NS	0,00%
				4242,79	Frais de siège	4242,79	8 207,87	8 254,82	2,07%
				1859	Stages académiques	1859	366,49	1 556,95	0,47%
				748	Frais de colloque et de séminaire	748	NS	2 416,82	0,39%
				3868,76	Mutualisations	3868,76	8 335,45	3 288,43	1,03%
				4894,72	Commissions sur publicité	4894,72	95 520,11	10 059,45	2,19%
				878,2	Site Internet	878,2	888,49	783,87	0,29%
				55483,54	Journaux	55483,54	158 793,56	53 354,65	16,47%
				1817,8	Frais divers	1817,8	3 055,86	141,82	0,04%
				36768,82	Frais de siège	36768,82	24 402,83	25 582,52	0,04%
				21 899,38	Frais d'installations	21 899,38	25 879,13	22 289,89	2,25%
				NS	Abonnements transports	NS	4 587,48	4 875,23	1,48%
				2577,55	Frais engagés pour missions syndicales	2577,55	8 033,85	7 124,88	2,24%
				819,18	Frais pour élections professionnelles	819,18	2 433,87	NS	0,00%
				5833,94	Frais de communication	5833,94	17 455,83	10 858,12	2,45%
				32697	Contribution P.S.L.	32697	21 158,64	20 247,60	8,82%
				626,2	Autres cotisations	626,2	611,00	754,00	0,27%
				1821,48	Frais bancaires	1821,48	771,39	215,77	0,23%
				2423,92	Salaires et charges sociales	2423,92	2 468,52	2 864,48	0,93%
				885,78	Evolution des amortissements	885,78	754,54	853,44	0,28%
				25000	Dotation aux amortissements exceptionnels	25000	NS	63 000,00	0,00%
				20,52	Dotation aux provisions	20,52	69,28	2,40	0,00%
				23573,17	Charges d'intérêts	23573,17	77 942,26	70 488,78	22,08%
				185,14	Sections académiques	185,14	1 684,83	253,19	0,19%
				2881,85	Autres charges financières antérieures	2881,85	NS	NS	0,00%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	379 826,77	411 565,85	324 639,19	379 826,77	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	379 826,77	328 213,94	317 827,54	
				6 295,80	RÉSULTAT COMPTABLE	6 295,80	73 251,89	6 291,66	
				379 826,77		379 826,77	411 565,85	324 639,19	

QUELQUES ILLUSTRATIONS

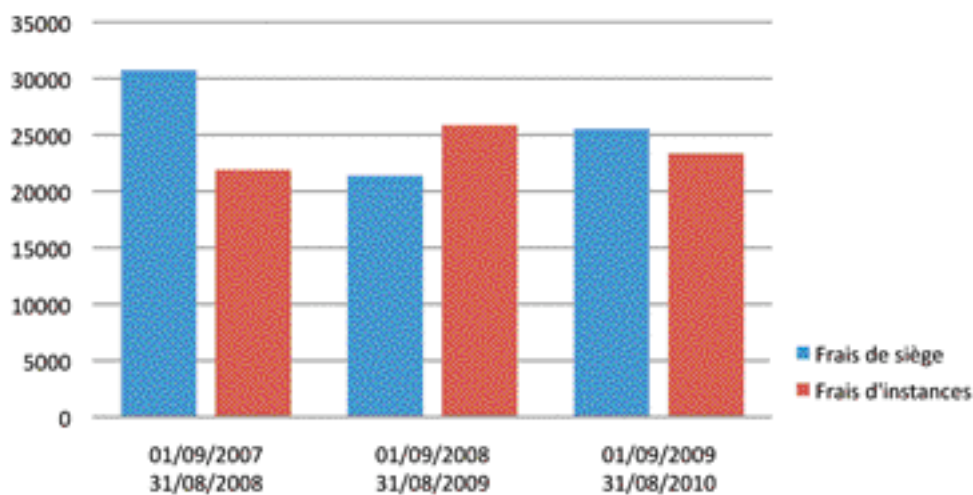
RECETTES 2008-2009



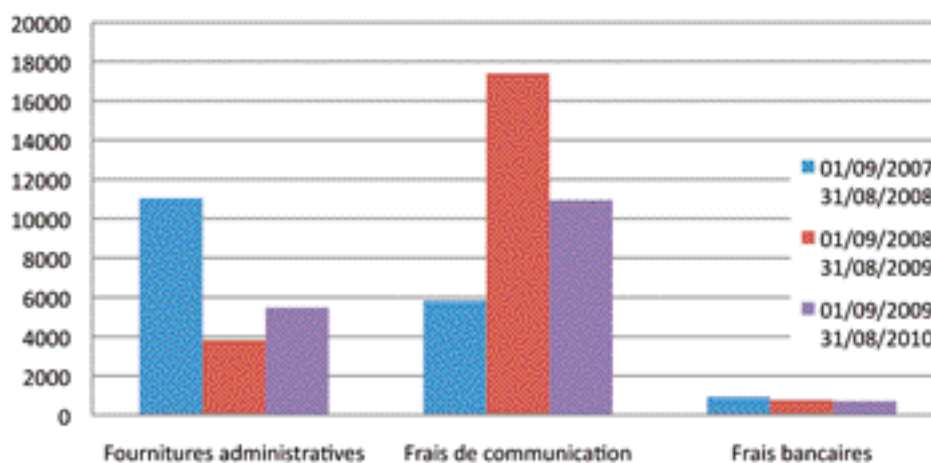
RECETTES 2009-2010



ÉVOLUTION DES FRAIS DE SIÈGE ET D'INSTANCE



ÉVOLUTION DES AUTRES CHARGES



STATUTS DU FSU

Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

Article 5 : Structuration

Le syndicat national est structuré en sections d'établissements, départementales et académiques.

Les structures syndicales sont élues par les syndiqués du niveau correspondant. Dans leur composition, elles doivent respecter la diversité et le pluralisme.

Le syndicat créera les conditions et mettra en œuvre une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes.

Le syndicat veillera dans la mise en place de la composition des listes à éviter autant que faire se peut le cumul des mandats électifs nationaux et académiques.

(...)

Article 5c : Sections académiques

(...)

Le Secrétariat Académique est élu au sein du Bureau Académique. Il comprend **au moins** un Secrétaire Académique, un Secrétaire Académique Adjoint et un Trésorier. Il pourra être hétérogène.

(...)

Article 7 : Congrès National

(...)

Le Congrès National est composé du Bureau National sortant et de délégations académiques élues par les congrès académiques préparatoires suivant des règles de répartition fixées par le Règlement Intérieur national. Bureau National signifie les **25** titulaires, chaque titulaire étant remplacé par le suppléant correspondant selon la méthode définie pour la convocation des suppléants.

(...)

Article 8 : Conseil National

Le Conseil National est constitué par :

31 secrétaires académiques ou leur représentant mandaté par le Bureau académique.

31 membres élus dans le cadre d'un vote d'orientation dont la qualité et la représentation géographique sont définies par le Règlement Intérieur National.

(...)

Article 9 : Bureau National

Le Bureau National est élu en son sein par le Conseil National sur les bases du vote d'orientation selon les modalités prévues dans le Règlement Intérieur National.

Il est composé de **25** sièges

Il est chargé d'élire le Secrétariat National. Il est chargé de veiller au respect des statuts et à l'application des décisions prises par les instances.

Le Bureau National se réunit au moins 1 fois par mois sur convocation du Secrétariat National.

Le BN peut décider périodiquement de s'élargir à l'ensemble des SA ou de convoquer l'assemblée de tous les SA; ce regroupement de tous les SA doit se faire au moins une fois par an en plus de la convocation du CN.

Le Bureau National répartit **et définit** les responsabilités entre les membres du Secrétariat National. Il pourra confier certaines responsabilités clairement délimitées à des membres du Bureau National, **y compris les délégations de signatures.**

Les membres du Bureau National ne pourront pas exercer plus de **quatre mandats consécutifs.**

Article 10 : Secrétariat National

Le Secrétariat National compte **un maximum de 8** membres dont un trésorier. Ce nombre peut être modifié sur décision du Conseil National. Ce nombre représente au maximum le tiers du Bureau National.

Les Secrétaires nationaux et généraux ne pourront pas exercer plus de trois mandats consécutifs.

(...)

Article 11 : Majorité qualifiée

Toute décision d'une instance nationale (Congrès, Conseil National, Bureau National, Secrétariat National) ainsi que des instances académiques requiert une majorité de 70% **(voir RIN).**

Article 14 : Cotisations

La cotisation est annuelle. Son versement annuel (*année scolaire*) confère la qualité d'adhérent. Son montant est fixé par le Bureau National. Il correspond à un pourcentage du traitement brut mensuel fixé par le Règlement Intérieur National.

Elle est encaissée par la Trésorerie Nationale (voir RIN).

~~Pour chaque cotisation, une part revient à l'échelon national, l'autre part à la section académique selon les règles prévues par le Bureau National.~~

Article 15 : Trésorerie

Le(la) Trésorier(e) est chargé(e) de gérer les recettes et les dépenses. Il(elle) présente, avant chaque congrès, un rapport financier. Il (elle) rend compte régulièrement devant le Bureau National et le Conseil National.

~~Une Commission Nationale Financière permanente de 5 membres dont les membres sont élus par le Congrès et choisis en dehors des instances nationales est mise en place et convoquée par le Bureau National. Un commissaire aux comptes est choisi pour 6 ans et validé par le CN.~~

Le Bureau National arrêtera les comptes et le Conseil National délibèrera sur les comptes

Le Bureau National peut désigner, parmi ses membres, un trésorier adjoint.

Les trésoreries académiques sont contrôlées selon les mêmes modalités-
~~par une commission académique de contrôle financier.~~

~~Cette Commission Nationale peut être chargée par le Conseil National, en cas de besoin, de contrôler une gestion académique.~~

Article 17 : Dissolution

La dissolution du syndicat ne pourra être prononcée que par un Congrès Extraordinaire (*convoqué à cet effet sur décision du Conseil National*) à la majorité de **75 %**. Dans ce cas, le patrimoine, sur proposition du Bureau National, sera remis après décision du Congrès à une ou plusieurs organisations laïques dont l'objet statutaire est proche de celui du SNUEP.

**Modifications statutaires
en rouge proposées par
la commission, puis le BN et
enfin le CN du
7 octobre 2010**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR NATIONAL DU

Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

Article 8 : Secrétariat Académique (SA) (...)

Le trésorier académique est chargé d'établir et de gérer le budget académique sous la responsabilité du Secrétaire Académique. Il doit en rendre compte devant le Bureau, le Conseil et le Congrès Académique **mais aussi chaque année devant le CN par un rapport financier et fournir les pièces comptables nécessaires au suivi national.**

Article 9 : Congrès Académique (...)

Il est chargé de :

- voter le rapport d'activité académique
- voter le rapport financier académique
- donner quitus au trésorier académique sortant **après rapport de la commission financière académique.**
- désigner et mandater ses représentants au Congrès National.
- valider le Conseil Académique

~~Il désigne la commission financière académique, prise en dehors du BA.~~

Article 11 : Conseil National (CN)

Le Conseil National, composé en vertu de l'article 8 des statuts, est constitué de **62** membres de la façon suivante :

- ~~30~~ **31** secrétaires académiques
- ~~30~~ **31** membres répartis à la proportionnelle entre les différentes orientations en présence, **dont au moins 1 retraité et au plus 3 retraités.**

Article 12 : Bureau National (BN)

Composé de **2425** titulaires et de **24 25** suppléants, il comportera **1** représentant **titulaire** des retraités, tous les autres membres **titulaires** devant être en position effective d'activité.

Il est élu au sein du Conseil National de la façon suivante : **les 25 24** membres sont répartis à la proportionnelle entre les différentes orientations en présence.

Article 13 : Secrétariat National (SN) (...)

A cette fin, un Secrétariat National de **au plus 8** membres est élu au sein du Bureau National, sur une liste avec possibilité de panachage, après un accord entre composantes qui souhaitent participer à l'exécutif, sur la base d'un accord politique, d'une déontologie et d'une confiance entre les secrétaires nationaux. Seuls peuvent être candidats au Secrétariat National les syndiqués depuis au moins 3 ans.

Il **peut** désigner en son sein un **Secrétariat Général** (SG) et un Trésorier National, **dont les désignations sont validées par le BN.**

Article 15 : Congrès National (...)

Bureau National signifie les **25** titulaires, chaque titulaire absent étant remplacé par le suppléant correspondant selon la méthode définie pour la convocation des suppléants.

La composition des délégations se fera en fonction des résultats académiques du vote d'orientation national et sera répartie au mieux sur l'ensemble des départements de l'Académie.

Les délégués doivent être à jour de leur cotisation.

~~La participation aux travaux du Congrès des membres de la commission financière est de droit.~~

Le Congrès National siège tous les 3 ans en séance ordinaire.

Les séances sont ouvertes par un **Secrétaire Général** membre du **Secrétariat National** qui fait procéder à la désignation d'un bureau de séance.

Le Congrès est chargé de :

- voter le rapport d'activité national
- voter le rapport financier national
- donner quitus au trésorier national sortant après rapport ~~de la Commission financière~~ **du commissaire aux comptes.**

Article 16 : Trésorerie nationale

Le Secrétariat **Général national** est l'ordonnateur des dépenses, des investissements et de l'ensemble des actes relatifs à la gestion financière du syndicat. Le Trésorier National collecte les versements effectués par les sections et les cotisations individuelles. Il enregistre les autres recettes. Il procède au paiement et à l'enregistrement des dépenses. **Il présente chaque année un projet de budget au Secrétariat National et au Bureau National.** Il procède au versement des remboursements des frais et des indemnités suivant des règles fixées par le Bureau National.

Le Secrétariat **Général National** rend compte de la gestion devant le Bureau National **qui décide de la clôture annuelle des comptes (1/09 au 31/08) et le CN qui adopte les comptes et décide de l'affectation des résultats.** ~~et les autres instances nationales et doivent~~ **Il doit** tenir à leur disposition l'ensemble des pièces comptables.

Une commission technique est mise en place et convoquée par le BN pour

aider le BN et le CN dans le travail préparatoire annuel remis au commissaire aux comptes.

La cotisation au SNUEP est nationale **encaissée au national, (voir annexe financière)** et correspond à un % du traitement brut (actuellement 6 %). Elle est définie par le **Bureau National, le Conseil National ou le Congrès** (art. 15 des Statuts). **Elle est annuelle et valide l'adhésion au syndicat. Le Bureau National fixe les répartitions des fonds attribués aux académies.**

L'adhésion ne peut être reconduite d'une année sur l'autre qu'avec l'accord explicite et signé de l'adhérent.

Article 17 : Vote d'orientation (...)

Cette liste devra comporter au maximum **62** noms (*Titulaires + suppléants*) pour le Conseil National, issus d'au moins 6 académies. **Les listes incomplètes sont possibles avec un minimum de 20 noms, dans les mêmes conditions.**

Le Bureau National définit les modalités d'organisation et mandate le Secrétariat **National** pour son exécution. La période de consultation est de 2 semaines hors congés scolaires. Le vote est organisé dans les sections locales.

(...)

Article 19 : Modifications statutaires et réglementaires (...)

La commission indépendante est composée de **5- 6 ou 7** membres (*hors Secrétaires Nationaux*) désignée par le Congrès.

Article 22 : Modification du Règlement Intérieur

Conformément aux statuts, le présent Règlement Intérieur National ne peut être modifié que par un Conseil National ou un congrès, les propositions de modifications ayant été soumises aux votes des sections académiques.

**Modifications en rouge
proposées par
la commission, puis le BN
et enfin le CN du
7 octobre 2010**

CONSTRUIRE ENSEMBLE ET EN CONFIANCE

La crise économique, sociale et politique s'intensifie et creuse encore davantage les inégalités sociales, territoriales et scolaires. Face à cette politique dévastatrice qui ruine les acquis sociaux et casse les services publics, les forces syndicales doivent se réunir et mener un combat commun.

Plus que jamais, la défense de l'enseignement professionnel public est nécessaire et urgente.

Il nous faut poursuivre la construction d'un syndicat fort pour imposer le développement de la voie professionnelle laïque et publique,

la revalorisation et la défense de nos métiers, de nos droits et de nos statuts.

Nous refusons ces contre-réformes que l'on veut nous imposer qui ne visent qu'à démanteler le service public d'éducation, à installer une société à deux vitesses, à fragiliser et exclure les plus démunis.

Nous réaffirmons que le droit à la santé, à l'éducation, au logement, à une retraite décente en bonne santé et adossé au Code des pensions, sont des priorités fondamentales. L'égalité et la solidarité sont des valeurs essentielles pour lesquelles nous devons lutter.

POUR UN FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE EFFICACE

Aujourd'hui le SNUEP-FSU développe tous les niveaux du syndicat, au plus proche des revendications des collègues, dans le cadre de ses mandats. Il respecte un fonctionnement interne démocratique.

Le SNUEP-FSU, dans un souci permanent de transmission des valeurs et des pratiques, défend le paritarisme dans ses instances et ses représentations.

Si chacun doit pouvoir défendre ses idées et ses convictions, le respect des autres et la solidarité, le respect des règles démocratiques et des mandats syndicaux, doivent demeurer des principes fondamentaux.

Le pluralisme doit se penser comme une richesse et permettre à tou-tes de dépasser les différences. Le CN, le BN, le SN, les commissions et les secteurs sont les lieux de débats et de travail, où s'élaborent collectivement les compromis et les synthèses, où se préparent l'intervention du syndicat dans un souci de transparence et de mutualisation des expériences. Ce pluralisme n'a d'existence que dans le respect de chacun-e, des tendances, des courants de pensée ou de réflexion. En ce sens, tous les responsables, à

quelque niveau que ce soit, incarnent l'intérêt général du syndicat et sont au service des adhérent-es et des personnels relevant de notre champ de syndicalisation. Tous/toutes les élu-es et militant-es du syndicat ont la légitimité pour œuvrer à la construction et au développement du SNUEP-FSU.

RASSEMBLER TOUJOURS, RASSEMBLER ENCORE

Aujourd'hui, il nous faut encore aller plus loin en rassemblant toutes les forces éparpillées. L'avenir du syndicalisme est en question dans l'enseignement professionnel et nous ne pouvons accepter sa dislocation. Il faut recréer une force syndicale de lutte et de masse digne de ce nom.

Le SNUEP-FSU doit proposer un syndicalisme qui lie la défense des intérêts des personnels à la question de la transformation sociale. En ce sens, il défend un syndicalisme démocratique, de progrès, de propositions et de luttes et s'inscrit aussi dans la défense des droits et des intérêts des femmes. Nous avons tout à gagner d'un syndicalisme ouvert à tous les débats de société qui conditionnent aussi bien l'acte

d'enseigner que les apprentissages des élèves.

S'il défend le métier et les statuts des personnels, le SNUEP-FSU ne peut se satisfaire de négociations à la marge et encore moins d'accompagner des contre-réformes ministérielles aux résultats désastreux. Le SNUEP-FSU se veut pratiquer un syndicalisme fort et combattif, à la hauteur des enjeux et des batailles à venir : par le biais de ses mandats définis en congrès, il porte un projet pour l'école et défend des valeurs pour la société.

Grâce à sa vocation unitaire, inscrite dans ses statuts et dans ses pratiques militantes, le SNUEP-FSU permet de rassembler le plus largement possible la profession. Son ancrage dans la Fsu est aussi un point fort. La Fsu est la première fédération de l'EN et chacun de ses syndicats est responsable dans son champ de syndicalisation. Donnons-nous les moyens de faire vivre le U de notre sigle.

La vocation unitaire du SNUEP-FSU permet à tou-te-s les collègues qui partagent nos valeurs de se retrouver en son sein : le syndicalisme dans l'EP doit être renforcé et c'est un moyen fort d'y arriver.

UN FONCTIONNEMENT COLLECTIF ET EFFICACE

Le travail de réflexion et d'élaboration doit circuler dans tous les sens. Ainsi les militant-es doivent pouvoir alimenter les secteurs qui approfondissent à leur tour les dossiers et rendent compte au SN et au BN.

Les membres des secteurs se réunissent régulièrement et développent un travail collaboratif, sous la responsabilité des SN.

Mais tous les membres du BN, de même que tout-e militant-e qui le souhaite, ont aussi vocation à s'impliquer dans ce travail collaboratif avec les moyens nécessaires à la mise en œuvre des collectifs.

L'objectif du collectif est de proposer des analyses pour élaborer les propositions et définir les positions du syndicat, en accord avec les mandats définis en congrès, à tous les niveaux des instances et de ses représentations diverses.

Nous devons aussi continuer notre investissement dans la Fsu, et y affirmer encore plus le poids de l'enseignement professionnel public et laïque - trop souvent négligé voire méconnu - et de sa nécessaire défense. Cela passe par la poursuite de notre travail en commun, et régulier dans les instances régionales, rectorales ou départementales.

NOS VALEURS, NOS PRINCIPES ÉDUCATIFS

Nous réaffirmons que l'élévation des qualifications est indispensable à notre société et qu'il est dangereux de limiter les exigences d'une culture générale et professionnelle. Aujourd'hui plus que jamais, un bon niveau de culture générale et professionnelle est nécessaire et il nous faut souvent redonner le goût de l'école aux élèves. Dans une société de crise qui laisse entendre qu'un minimum de formation suffirait à quelques-uns, les élèves de milieux populaires ou modestes sont particulièrement fragilisés. Réduction des coûts, coupes budgétaires sont des tendances très

à la mode au gouvernement... Plus d'école, plus de service public, plus de laïcité sont les nôtres...

Nous exigeons une réelle égalité de traitement entre les 3 voies de formation. La valorisation de la voie professionnelle passe par la défense et le maintien des diplômes nationaux, par le refus de « certifications maison » et de l'extension des stages durant la formation, par une offre diversifiée de formation et bien sûr par des classes passerelles... Déclarer l'égalité entre les 3 voies de formation comme le fait le gouvernement ne suffit pas, il faut la mettre en pratique.

Nous nous opposons au développement de l'apprentissage, et à la mise en concurrence entre les modes de formation. L'apprentissage, qu'il soit public ou privé, ne constitue pas un remède à l'échec scolaire ou un quelconque recours au chômage des jeunes. Il n'a jamais démontré ni sa pertinence, ni son efficacité.

Nous refusons et récusons le lycée des métiers qui permet le mixage des publics, des niveaux de formations et

des programmes et s'attaque à nos statuts. Nous n'acceptons pas que nos établissements deviennent des prestataires de services soumis à la loi du marché. L'éducation n'est pas une marchandise.

L'offre de formation doit être diversifiée localement et équitablement sur l'ensemble du territoire. Elle doit donc ne subir aucune pression, ni économique, ni politique, ni philosophique. C'est pour cela que les personnels doivent avoir une formation de qualité, exigeante et détachée de toute forme de pression.

Le SNUEP-FSU considère que la formation des enseignant-es et leur recrutement sont un des leviers pour transformer le lycée professionnel en lycée de la réussite. L'amélioration de la formation initiale et continue des PLP est une nécessité. L'enseignement professionnel a besoin de professeurs hautement qualifiés pouvant intervenir du CAP à la licence professionnelle. La formation des PLP doit être améliorée aussi bien au niveau disciplinaire que professionnel.

GLOSSAIRE

DES INSTANCES SYNDICALES

BN : bureau national du SNUEP
CN : conseil national du SNUEP
SA : secrétaire académique du SNUEP
SN : secrétariat national du SNUEP

CDFN : conseil délibératif fédéral national (FSU)

GÉNÉRAL

CAPN : commission administrative paritaire nationale
CCF : contrôle en cours de formation
CPC : commission professionnelle consultative
CTPM : conseil technique paritaire ministériel
CSE : conseil supérieur de l'éducation
FDE : formation des enseignants
FPQE : formation professionnelle, qualification, emploi
FPTLV : formation professionnelle tout au long de la vie
GT : groupe de travail
RGPP : réforme générale des politiques publiques
RI : règlement intérieur
SIG : service d'intérêt général
SSIG : service social d'intérêt général
SIEG : services d'intérêt économique général

Liste pour le Conseil National

30 titulaires et 30 suppléant-es

1	ALLEGRE Frédéric	AMIENS	PLP	31	BEAU Marylise	ORLEANS	PLP
2	BARGES Jérémy	CRETEIL	PLP	32	BERLIOUX Guy	LYON	CPE
3	BELORGEY Jean Sébastien	CRETEIL	PLP	33	BERNARD Patrick	ORLEANS	PLP
4	BENOIST Axel	CRETEIL	PLP	34	BERTRAND Serge	NANTES	PLP
5	BODO Marie-Thérèse	LIMOGES	PLP	35	BOUVOT Virginie	BESANCON	PLP
6	BONVALET Agnès	ROUEN	PLP	36	BOYER Jean Paul	MAYOTTE	PLP
7	CHANLON René	DIJON	PLP	37	BRELOT Séverine	LYON	PLP
8	CORRE Yvon	RENNES	PLP	38	BRISSIAUD Georges	CRETEIL	PLP RET
9	DAMMEREY Jérôme	REIMS	PLP	39	CARRIER Estelle	TOULOUSE	PLP
10	FERAS Franck	ROUEN	PLP	40	DEVALLE Régis	REIMS	PLP
11	FOURGEAUD Jacques	NANTES	PLP	41	DERRIENNIC Evelyne	REUNION	PLP
12	GERARDIN Sigrid	ORLEANS	PLP	42	DUBOIS Jérôme	ROUEN	PLP
13	GILOT Ghislain	NANCY	PLP	43	DUVEAU Nicolas	CRETEIL	PLP
14	GINISTY Martine	CRETEIL	PLP	44	GAUTHIER Béatrice	LIMOGES	PLP
15	GUERIN Marie-Caroline	PARIS	CPE	45	HOSTAILLE Marlène	MONTPELLIER	PLP
16	JAUNET Catherine	NANTES	PLP	46	LABORIE Jacqueline	CRETEIL	PLP RET
17	LAUFFENBURGER Isabelle	PARIS	PLP	47	LACAZE Stéphane	TOULOUSE	PLP
18	LAVANANT Cathy	ORLEANS	PLP	48	LARDIER Mathieu	BESANCON	PLP
19	MENDY Patrice	CRETEIL	CPE	49	LELORRAIN Henri	CRETEIL	PLP
20	MAYAM Christophe	ORLEANS	PLP	50	MANSUY Thierry	REIMS	PLP
21	MILIN Eliane	RENNES	PLP	51	MARTIN Claude	NANCY	PLP
22	PEIGNON Cendrine	REUNION	PLP	52	MEERSON Olivia	PARIS	PLP RET
23	PLANTIER Dominique	ROUEN	PLP	53	MICHELON Pascal	GRENOBLE	PLP
24	REVOLLON Bernard	STRASBOURG	PLP RET	54	MONNAYE Thierry	ROUEN	PLP
25	RUGGIERO Andrée	NICE	PLP	55	PASINI René	LYON	PLP
26	RUMEAU Gérard	CRETEIL	PLP	56	PETIT Isabelle	CRETEIL	PLP
27	SICSIC Michel	NICE	PLP	57	QUERIO Lionel	PARIS	PLP
28	TOUTAIN Jacqueline	RENNES	PLP RET	58	TRAORE Koba	CRETEIL	PLP
29	THUILLIER Karine	BESANCON	PLP	59	TRUBLEREAU Laurence	CRETEIL	PLP
30	TREVISIOL Ugo	CLERMONT	PLP	60	VERVIALLE Anne	TOULOUSE	PLP

Textes argumentaires des fenêtres 1 et 2 (voir au dos page 16)

RIN

FENÊTRE 1 : PRISE EN COMPTE OU PAS DES ABSTENTIONS

POURQUOI IL FAUT PRENDRE EN COMPTE LES ABSTENTIONS ?

Lors d'un vote et malgré les discussions qui ont précédé ce dernier, il arrive que l'on préfère s'abstenir. On pourrait considérer cela comme une forme de passivité ou de légèreté vis-à-vis de l'assemblée. Pourquoi ne pas examiner ce vote d'une autre façon ? Il se peut que les arguments développés aient été ceux de celui qui parlait le mieux ou le plus fort, ou encore que le contenu était tellement incompréhensible qu'il devenait difficile de prendre position. Ainsi prendre en compte les abstentions dans un vote devrait permettre de tendre vers des votes sans abstentions car les discussions seraient réellement démocratiques, les propositions débattues avec clarté, concision et respect. Alors OUI il faut prendre en compte les abstentions afin de rendre toute sa légitimité aux décisions prises dans nos instances.

POURQUOI IL NE FAUT PAS PRENDRE EN COMPTE LES ABSTENTIONS ?

S'abstenir au cours d'un vote, c'est voter ni *pour*, ni *contre* : les abstentions ne peuvent donc être considérées comme un vote exprimé. D'ailleurs dans toutes les élections françaises les abstentions ne sont pas considérées comme un vote exprimé.

1- Si on comptabilise les abstentions dans les votes exprimés, ce vote qui n'est ni *pour* ni *contre*, vient alors automatiquement augmenter le nombre des suffrages exprimés, sans bouger pour autant le nombre de votes « pour ». Cela revient donc par différence à comptabiliser les abstentions avec les votes « contre ».

Exemple

	Présents au vote	Votes POUR	Votes CONTRE	Abstentions	Votes exprimés	Résultats en %
Comptabilisation des abstentions	25	17	5	3	(17+5+3) 25	68% POUR <u>texte refusé</u>
NON prise en compte des abstentions	25	17	5	3	(17+5) 22	77% POUR <u>texte adopté</u>

On voit bien dans cet exemple que 3 personnes qui ne se prononcent ni *pour* ni *contre* bloquent cependant l'adoption d'une décision, alors que 17 se sont prononcés POUR, et seulement 5 CONTRE.

2- Le vote à 70% pratiqué par le SNUEP-FSU, donc bien au-dessus des 50% de n'importe quel vote démocratique, évite toute hégémonie et garantit la recherche d'un consensus le plus large possible. Dans nos instances, ajouter la comptabilisation des abstentions peut paralyser le fonctionnement, ce qui serait un déni de démocratie.

STATUTS

FENÊTRE 2 : SUR LE NOMBRE DE MANDATS DES SECRÉTAIRES ACADÉMIQUES

POUR LIMITER

Lors de la création du syndicat il n'a pas été envisagé de limitation de mandat des SA (Secrétaires Académiques), seuls les mandats des représentants au BN (Bureau National) et aux SN (Secrétaires Nationaux) ont été limités à trois consécutifs.

Nous proposons de limiter les mandats des SA à 4 consécutifs soit 12 ans.

La limitation des mandats exige une recherche de militants prêts à prendre la relève et suffisamment de temps pour les former, aussi le SA aura-t-il comme objectif de tout mettre en oeuvre dans le fonctionnement de son académie pour réussir cette relève même si parfois cet objectif peut paraître difficile à atteindre selon les forces militantes dont dispose telle ou telle académie. Ne pas limiter les mandats peut avoir un effet de « permanence » du SA qui peut être préjudiciable à l'élan militant nécessaire au développement du syndicat.

La contrainte est forte mais elle nous semble saine pour le syndicat.

POUR NE PAS LIMITER






Pourquoi la limitation des mandats des SA n'est-elle pas obligatoirement une bonne chose ?

Tendre vers la limitation des mandats dans une organisation est souhaitable, personne n'est « propriétaire » de son poste. L'acter dans le Règlement Intérieur d'une organisation en construction, comme la nôtre, peut avoir des effets préjudiciables à son développement. Ce sont ces mêmes restrictions sur le nombre de mandats (3) des membres des instances nationales qui ont rendu difficile l'élaboration de la liste que nous vous proposons.

Le risque est donc bien réel de mettre des académies, même développées, en difficulté si aucun-e militant-e n'a le désir de reprendre le flambeau. De plus, en cas de candidatures multiples lors des congrès académiques, le secrétaire académique est élu par le bureau académique, la démocratie sera de toute façon respectée s'il y a plusieurs candidat-es ! Mais si seul-e l'ex-secrétaire académique est volontaire et qu'il ne peut pas se présenter à cause de la limitation, que fera-t-on ?

Pour ces raisons, il ne semble pas judicieux, **actuellement**, de limiter le mandat des secrétaires académiques et ce dans l'intérêt du SNUEP-FSU.

POUR VOTER

-  Détacher le bulletin de vote du reste du journal
-  Le compléter en cochant les réponses qui correspondent à votre choix
Attention, toute rature, ou ajout entraînera la nullité du bulletin
-  L'insérer dans l'enveloppe bleue
-  Insérer l'enveloppe bleue dans l'enveloppe blanche et la cacheter
-  Compléter le cadre d'identification de l'enveloppe blanche



Date limite d'envoi : **12 décembre 2010**

BULLETIN DE VOTE

LISTE <input type="checkbox"/> POUR <input type="checkbox"/> CONTRE <input type="checkbox"/> ABSTENTION <input type="checkbox"/> REFUS DE VOTE	RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL <input type="checkbox"/> POUR <input type="checkbox"/> CONTRE <input type="checkbox"/> ABSTENTION <input type="checkbox"/> REFUS DE VOTE
	RAPPORT FINANCIER <input type="checkbox"/> POUR <input type="checkbox"/> CONTRE <input type="checkbox"/> ABSTENTION <input type="checkbox"/> REFUS DE VOTE

FENÊTRE 1

Faut-il prendre en compte dans les votes les abstentions comme vote exprimé ?

OUI NON

FENÊTRE 2

Doit-on tendre vers une limitation des mandats consécutifs des secrétaires académiques ?

OUI NON

Les mandats consécutifs du secrétaire académique doivent être limités ?

OUI NON

Si oui, les mandats des SA ne pourront pas excéder :

1- plus de 3 mandats consécutifs : OUI NON

2- plus de 4 mandats consécutifs : OUI NON